

Ce journal est à destination des agents du Ministère des Affaires Sociales, de l'ITEPSA et de l'ITT. Le SNU souhaite donner le plus régulièrement possible son point de vue sur les questions internes aux services, mais aussi sur les questions de société ou encore les événements importants qui ne peuvent nous laisser indifférents. Ce journal peut-être aussi l'occasion d'un échange avec vous : informations, critiques. Nous souhaitons laisser un espace aux lecteurs qui souhaitent s'exprimer sur telle ou telle question, répondre à tel ou tel article.

## ***Pas de cadeaux au pied du sapin cette année, le Père Noël était un intermittent du spectacle !***

La distribution des jouets ne suffisant pas à atteindre le total des heures désormais requises, le spectacle est terminé.

En revanche l'an prochain, pas de problème : grâce au chèque emploi, il sera recruté le 1<sup>er</sup> décembre sans formalité et viré le 26 sans préavis. De toute façon, avec la nouvelle loi Fillon sur le « dialogue social », l'employeur aura conclu un accord d'entreprise dérogatoire à l'accord de branche, à la loi, à tout quoi ! diminuant de moitié les indemnités de licenciement.

Il ira à l'ASSEDIC et à l'ANPE toucher des indemnités durant une période raccourcie par la convention signée par le MEDEF et la CFDT le 20 décembre 2002. En fin de droits il touchera l'allocation spécifique de solidarité, elle-même revue à la baisse. Il plongera ensuite tout droit dans le RMI puis le RMA avec obligation de travail à mi temps dans un call center pour un salaire de misère.

Il ira se plaindre auprès de l'inspectrice du travail, mais, circulez y-a rien à voir, elle sera devenue inspectrice hygiène et sécurité.

L'AFPA régionalisée refusera de lui financer toute autre formation que celle d'animateur rayon jouet en grande surface.

Sans domicile fixe, il en sera réduit à bouffer ses rennes ... décidément le Père Noël est une ordure !

Quoiqu'il en soit nous adressons nos meilleurs vœux à l'ensemble des agents

## **Catégorie C : C'est reparti !**

Les A ont été « revalorisés », les B aussi et les contractuels se voient régularisés au titre de la loi Sapin. Pour les uns et les autres on sait dans quelles conditions ... et c'est pas brillant, mais pas pour les mêmes raisons !

Les agents de catégorie C sont restés à l'écart de ces « attentions ». Ca vous étonne ? Pourtant ils en ont marre de rester sur le quai à regarder les trains passer. Marre d'entendre parler de primes de technicité pour les autres agents alors qu'eux aussi sont sur des fonctions de plus en plus polyvalentes. Marre de la division entre agents et adjoints alors qu'ils sont affectés à des tâches similaires ou identiques. Marre d'être renvoyés sur la DAGPB pour l'absence de fonctionnement des CAP régionales ; les déroulements de carrière sont bloqués depuis plus de douze mois ; les refus de titularisation ou les renouvellements de stage ont lieu en toute illégalité. Marre de la gestion régionalisée des effectifs qui compromet largement leurs perspectives de mobilité géographique. Marre d'un budget 2004 qui prévoit des suppressions de postes pour la catégorie qui ne seront pas compensées par la transformation de certains postes en B administratifs. Marre d'être dans certaines régions comme en Ile de France confrontés à un écrêtage récurant des primes des agents qui ont de l'ancienneté et qui ont le tort d'être dans une région où la vie est plus chère. Marre surtout des traitements de misère, des fins de mois difficiles, des situations de surendettement que connaissent plus d'un.

Les organisations syndicales du ministère appellent tous les agents à soutenir une plate-forme revendicative commune et avant tout une revalorisation pour tous les C de 150 euros par mois, soit 35 points d'indice. En dépit de cette unanimité syndicale, nous savons tous que de telles revendications seront difficiles à obtenir dans la période actuelle et qu'il s'agit d'une action de longue haleine.

Le 3 décembre en Ile de France, 150 agents de diverses catégories se sont invités au CTPR pour convaincre le directeur régional de leur détermination. Le message est passé mais tous étaient conscients qu'ils auraient à le répéter et à le marteler sur le long terme et, bien sûr, en durcissant le ton.

D'autres actions vont suivre ...

# Emplois, statuts, carrières ...

## Quand une rétrogradation se déguise en mutation dans l'intérêt du service

Un de nos collègues parisien inspecteur du travail en section vient d'être victime d'une sanction disciplinaire particulièrement grave puisqu'il vient d'être rétrogradé à un poste de contrôleur du travail comme « chargé d'enquêtes OMI », bien qu'il conserve le statut d'IT. Le DD de Paris, la Dagemo et le Cabinet ont prononcé cette sanction en toute illégalité puisqu'ils ont refusé de saisir la CAP en formation disciplinaire comme le prévoit expressément le statut de la fonction publique. Ils ont préféré utiliser la terminologie de « *mutation dans l'intérêt du service* ». Cette procédure, uniquement à charge, prive l'agent de l'accès à son dossier, du traitement contradictoire de son affaire et du droit d'être assisté d'un défenseur.

A l'origine de cette sanction une mésentente persistante avec la secrétaire et les deux contrôleurs de la section, qui dans des témoignages écrits demandaient au DD que des mesures soient prises pour qu'ils puissent travailler dans une plus grande sérénité.

Durant toute la procédure l'IT n'a pu consulter ces lettres de dénonciation.

C'est pour mettre fin à un tel abus de droit que l'intersyndicale CGT,CFDT, FO,SNU,UNSA a rencontré le 13 décembre M. TILLOL conseiller du Ministre, sans succès, malgré l'embarras évident de ce conseiller devant un tel déni de justice.

Quelle que soit la véracité des accusations portées contre cet inspecteur, cette décision est particulièrement grave. Elle crée un précédent inadmissible. Ce qu'ont bien compris un certain nombre de structures syndicales du privé du secteur où travaillait cet inspecteur en lui exprimant leur solidarité et en dénonçant cette décision auprès de Fillon.

L'intersyndicale va continuer à se battre pour faire annuler cette décision illégale

## Le DAGEMO chez les mal logés du Doubs

Le 4 novembre, le Dagemo était l'invité du CTRI de Franche Comté.

L'intersyndicale régionale CGT/SNU/FO/CFDT lui a réservé l'accueil qu'il convient. 25 personnes rassemblées à la DR ont escamoté une bonne partie du CTRI pour des sujets tout aussi importants :

Les effectifs en premier lieu : il manque 4 agents de catégorie C en Haute Saône qui ne peuvent pas être remplacées du fait de la régionalisation de la gestion du personnel.

Mais aussi le problème des non-titulaires, la décentralisation et la réforme de l'Etat.

La presse régionale, qui s'est déplacée à la DR, n'a pas manqué de s'en faire l'écho.

Nouvel accueil l'après-midi pour Mr Lacambre : cette fois-ci l'ensemble des agents de la DD l'attendaient pour lui montrer qu'insalubrité et vétusté se conjuguent depuis des lustres dans des locaux de la DD 25. La suite du CTRI s'est tenue dans la salle où se réunit la Commission de la COTOREP. Cette salle n'est pas accessible aux personnes handicapées, et le représentant du Conseil général, lui-même handicapé, boycotte cette commission.

Un succès évident de mobilisation, mais pas seulement. Le Dagemo, plutôt choqué par l'état des lieux s'est engagé ferme à changer les choses en intervenant jusqu'auprès des services du premier ministre, avec lesquels le DD a rendez-vous le 16 décembre.

A suivre, bien sûr, pour éviter tout enlisement du dossier.

## Contrôleurs du travail Des recours à la pelle !

Un très grand nombre de contrôleurs ont contesté les conditions de leur reclassement dans le nouveau corps en utilisant le modèle de recours que le SNU leur proposait d'introduire auprès de la DAGEMO (pour perte d'ancienneté, inversion d'ancienneté...)

Ces recours témoignent du mécontentement des CT face à une revalorisation qui reste dérisoire malgré des mobilisations récurrentes qui auront duré 18 ans !

Le choix d'un CII à trois grades, la non reprise de l'ancienneté et le reclassement sans respect de l'échelon acquis ont entraîné pour un certain nombre d'agents un préjudice certain. Conscient de cette situation, la DAGEMO a déclaré qu'elle tiendrait compte des cas les plus criants lors des réductions d'ancienneté en CAP et des promotions en classe supérieure.

Nous ne pouvons qu'inciter les collègues qui ne l'auraient pas encore fait à adresser leur recours à la DAGEMO.

## Non titulaires

### La Dagemo impuissante à tenir son calendrier !

**Le décret permettant la titularisation** dans le corps des Attachés Emploi et formation professionnelle n'est toujours pas paru. Les non-titulaires des services déconcentrés risquent de perdre le bénéfice du concours de 2003 prévu en janvier 2004.

L'accumulation des retards dans la mise en oeuvre du plan de titularisation compromet toujours plus les chances d'une titularisation pour le plus grand nombre, ce qui aggrave encore les conditions désastreuses de cette titularisation.

**Les agents CNASEA sur l'assistance technique** FSE de la DGEFP et des DRTEFP ne savent toujours pas quel sera leur traitement et les droits afférents à leur nouveau contrat Dagemo pour 2004.

Pour un effectif d'environ 40 agents, 22 doivent bénéficier d'un contrat Dagemo fin 2003. Seuls 3 d'entre eux avaient reçu une proposition de contrat à la mi-décembre. Pour les autres, à moins de 2 semaines de leur contrat CNASEA, la simulation de salaire promise par M. Lacambre pour le 15 octobre se fait toujours attendre. Avec le couteau sous la gorge, l'Administration sait qu'ils seront plus enclins à accepter les baisses de salaires qu'elle veut leur faire accepter. Il n'est pas acceptable qu'il y ait une baisse de salaire pour un contrat imposé par l'Administration.

## Dialogue social

### Fausses avancées et vrai recul

Le projet de loi sur le dialogue social, en discussion à l'Assemblée, est dangereux. Loin de constituer un renforcement de la « démocratie sociale » et de la négociation, ce texte va, paradoxalement, contribuer à disqualifier le rôle que peuvent jouer les syndicats dans l'élaboration du droit.

**- Tout d'abord, il va entraîner un détricotage du droit du travail par le bas.**

Comment ? En remettant en cause le **principe de faveur**, sur lequel est basée jusqu'ici la valeur des accords depuis 50 ans, selon le principe : en cas de contradiction entre deux accords de niveau différent, on applique le plus favorable aux salariés.

Le projet permet désormais aux accords d'entreprise de déroger, y compris dans un sens défavorable, aux accords interprofessionnels et aux conventions collectives, sauf dans quatre matières et sauf si les signataires de ces conventions s'y opposent.

Nous qui connaissons bien l'état des relations sociales dans les entreprises et l'extrême faiblesse des syndicats dans les PME, pouvons déjà pronostiquer la remise en cause à grande échelle des acquis consacrés par les accords interprofessionnels ou de branche. C'est la porte ouverte au dumping social.

Acculées à signer de telles remises en cause, sous menace de suppressions d'emplois, les sections syndicales ne vont certes pas redorer leur blason auprès des salariés.

**- Ensuite, il ne tient pas la promesse de renforcer, en guise de contrepartie, la légitimité des accords et la représentativité des syndicats.**

En effet, d'une part, le **principe de l'accord majoritaire annoncé est virtuel**: dans la plupart des cas de figure, on introduit, non pas l'exigence d'une signature des organisations majoritaires, mais seulement celle d'une absence d'opposition majoritaire. Ce qui, compte tenu de l'état de l'échiquier syndical en France, ne garantit rien.

D'autre part, l'appréciation du **caractère représentatif des organisations syndicales ne bouge pas d'un iota**, par rapport à la présomption de représentativité attribuée en 1966 aux

cinq confédérations. Imaginez un peu que ne puissent présenter des candidats aux élections politiques que les partis reconnus en 1966 ! C'était le moment de permettre aux salariés de dire quelles organisations sont légitimes pour les représenter et pour négocier leur statut collectif, par exemple, à travers un scrutin de représentativité par branche. En ne le prévoyant pas, le projet va encore distendre les liens entre salariés et syndicats.

En votant ce texte, la majorité parlementaire actuelle prendra la lourde responsabilité d'ouvrir encore plus grande la voie à la société du "renard libre dans le poulailler libre", à la guerre économique et sociale de chacun contre chacun (à travers la destruction programmée des droits sociaux), et cela au prix d'une explosion de misère sociale qui se paie ensuite très cher sur le plan politique. C'est une des grandes leçons du 21 avril 2002, nous ne l'avons pas oublié. L'UMP devrait y être attentive plutôt qu'écouter toujours les sirènes ultra-libérales du MEDEF.

## Le Titre Emploi entreprise favorise le travail clandestin

Par ordonnance du 18-12-03 Raffarin généralise le chèque-emploi service aux entreprises occupant moins de 10 salariés (contre 3 dans le 1er projet!) ou pour toutes les entreprises pour des emplois à durée déterminée d'une durée maximum de 100 jours (une paille!). Conséquences :

**Plus de déclaration préalable à l'embauche ?** L'ordonnance renvoie à un décret (non paru à ce jour) mais il semble bien qu'on supprimerait le caractère préalable de la déclaration. Cette obligation constituait pourtant depuis 1993 le cœur des outils de contrôle sur le travail dissimulé. **La suppression de cette obligation ouvrirait à nouveau la porte à toutes les velléités de fraude** par rapport aux acquis sociaux que sont la couverture sociale, le SMIC, la protection de l'emploi, la durée du travail...: **Bref, le retour de la fracture sociale !**

**- Plus d'inscription du salarié sur le registre unique du personnel** (art L 620-3). Les délégués du personnel ne

pourront plus connaître ni le nom des salariés ainsi embauchés, ni leur emploi, ni leur date d'entrée dans l'entreprise ou de leur éventuel départ, ni la nature de leur contrat (à durée déterminée, à temps partiel, contrat aidé...). Les droits des représentants du personnel seront bafoués: curieuse conception du dialogue social !

**- Enfin il ne sera plus nécessaire d'établir par écrit le contrat à durée déterminée ni le contrat à temps partiel** qui offrait quelques garanties au salarié concerné malgré la précarité de son emploi (justification précise du recours au CDD, durée de la période d'essai et du contrat lui-même, indication de la convention collective applicable). Idem pour le contrat à temps partiel. C'est donc **la précarité instituée en règle.**

Ceci est tout à fait contraire à la politique affichée de lutte contre l'économie souterraine chère au Ministre de l'Intérieur et reprise par Mr Fillon dans sa circulaire sur les GIR. A moins qu'il y ait une "mauvaise" économie souterraine dans les quartiers de banlieue et une "bonne" dans le quartier du Sentier avec sa myriade de sous-traitants, vrais et faux, et leurs kyrielles de travailleurs clandestins, qu'il faut protéger de l'insupportable insécurité que fait peser sur eux les contrôles tatillons d'une administration imperméable aux logiques entrepreneuriales ?

Le titre-emploi s'inscrit dans le cortège de mesures lancées par le gouvernement pour rendre la main d'œuvre flexible et moins "coûteuse" pour les employeurs. Le RMI a été transformé en RMA à cet effet. A la fin de l'année, le DRH de Renault, (M de Virville) doit rendre un rapport sur la simplification du droit du travail, qui pourrait déboucher sur la création d'un nouveau contrat de travail, le "contrat de mission" qui permettrait de faire travailler un salarié pour le temps d'un "projet". Fillon a annoncé pour 2004 une réforme de l'ANPE avec des "mesures d'incitation plus fortes pour convaincre les chômeurs d'accepter les postes qu'on a craint grave" avec ce gouvernement !!

## Le SNU accueille les partants de la CFDT

Le SNU-TEF s'est constitué en juillet 2001 après le départ d'une petite centaine d'adhérents de la CFDT, en désaccord profond avec les orientations de la Confédération de Nicole Notat.

Il n'a depuis pas cessé de se renforcer avec l'adhésion de nombreux agents non syndiqués

Depuis octobre dernier de très nombreux adhérents du Syntef CFDT, écoeurés par le positionnement de la CFDT sur les retraites sont déjà venus rejoindre, et le mouvement continue. Ces adhérents, pour beaucoup militants et animateurs d'équipes régionales et départementales, élus en CAP, membres de CTP, sont accueillis collectivement. Un congrès est organisé en janvier 2004 pour qu'ils puissent occuper toute leur place dans leur nouvelle organisation.

L'arrivée de ces nouveaux militants renforce considérablement le SNU qui se place dorénavant au niveau des 2 ou 3 premières organisations du Ministère. Il est présent en tant que force organisée dans 18 régions et 60 % des départements.

En 2 ans ½, notre organisation a été présente en permanence sur l'ensemble des questions revendicatives. Le SNU a participé à toutes les actions intersyndicales pour lesquelles il a été sollicité et il en a été à l'initiative à plusieurs reprises.

Même si le SNU a été exclu de la plupart des scrutins depuis sa création, il a pu faire la preuve de sa représentativité :

- à la CCP des contractuels de mai 2002 (3 000 inscrits pour l'ensemble des deux secteurs du Ministère), où sa liste a obtenu 16 % des voix et deux élus (1 titulaire et 1 suppléante).

- à la consultation des personnels de l'ITEPSA en juin 2003, en 3<sup>ème</sup> position avec 16% des suffrages et quatre élus (2 tit. et 2 supl.)

- à l'ANPE le SNU existe depuis 3 ans. Avec près de 30 % des suffrages (scrutin de janvier 2002 concernant près de 20 000 agents), il est de loin la première organisation syndicale.

En un peu plus de 2 ans, du fait de son dynamisme et de la permanence de son action, le SNU TEF est devenu l'une des organisations syndicales les plus représentatives du Ministère. La Dagemo le reconnaît implicitement puisque désormais le SNU est invité aux séances de consultation et de négociation qu'elle organise avec les organisations syndicales.

Notre organisation se présentera à tous les scrutins qui seront organisés en 2004. Sa présence dans les CAP et les CTP lui permettra d'être encore plus engagée aux côtés des agents et de s'impliquer encore davantage dans l'action intersyndicale.

### Le SNU et la FSU en Congrès

Les 20 et 21 janvier prochains le SNU TEF sera en congrès à Valence.

Pour débattre de ses orientations, après la venue de très nombreux adhérents de la CFDT et de la nouvelle organisation qu'un tel transfert entraîne.

A l'ordre du jour de ce congrès la réforme de l'Etat et ses applications au Ministère du Travail.

Du 2 au 6 février, ce sera au tour de la FSU (Fédération syndicale unitaire) à laquelle adhère le SNU depuis novembre 2002). Après la mobilisation sur les retraites dans laquelle la FSU a joué un rôle éminent, les sujets de débats ne manqueront pas : réforme de l'Etat, décentralisation, débat sur l'école avec en perspective la loi cadre sur l'enseignement. La FSU se penchera aussi sur son avenir après l'arrivée, ces trois dernières années, de plusieurs milliers de militants de la CFDT.

### Un autre monde est possible Une autre Europe est nécessaire !

Un grand bol d'air frais ! Voilà comment on peut sans doute caractériser les rencontres du Forum Social Européen qui ont réuni durant 3 jours quelques 50000 délégués venus de toute l'Europe, plus de 1500 structures européennes associatives, syndicales et politiques, suivi d'une manifestation de clôture qui a réuni plus de 100 000 manifestants à Paris ; C'est bien le désir d'une autre Europe qui a dominé les débats. Celui qui refuse la fatalité de la remise en cause généralisée des droits sociaux et des 20 millions de chômeurs. Le projet de Constitution Européenne sensé graver dans le marbre la logique de marché a été également fortement critiqué.

Le non à la guerre ! a constitué un des autres aspects les plus visibles du FSE et le principe d'une grande manifestation internationale anti guerre le 20 mars 2004 proposé par des délégués des USA a été acté.

De nombreuses propositions ont émané des différentes assemblées : en particulier la proposition italienne de faire du 9 mai, date à laquelle se terminera la Conférence intergouvernementale et où devrait être publié le texte définitif de la Constitution une grande journée européenne d'action pour une autre Europe.

La FSU avec ses 600 bénévoles a beaucoup œuvré au bon déroulement de ce FSE.

**Prochaines échéances : FSM du 16 au 21 janvier à Bombay et prochain FSE à Londres à l'automne prochain.**

*Si vous voulez contacter ou adhérer au SNU Travail Emploi Formation, vous êtes bienvenu.*

NOM .....

Prénom .....

Adresse Administrative .....

Tél : .....

Fax : .....

Mél : .....

Adresser à : SNU-TEF – 45 rue de Javel –75 015 PARIS – Tél : 01 44 37 00 30 - mél : snu.travailemploi@free.fr